

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 01.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 03 JANVIER 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le trois janvier deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TENOUX Gérard.

Représenté : TEMPLIER Jean-Pierre représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, MAGNUS Philippe.

ORDRE DU JOUR : Marché pour la fourniture de composteurs et de matériel de compostage

Par délibération n° 58.22 du 18 mars 2022, le conseil communautaire avait autorisé le lancement d'un marché pour la fourniture de composteurs et matériel de compostage.

Les offres reçues ayant été jugées inacceptables en raison de leur montant, le président avait classé sans suite la procédure pour l'ensemble des lots, par procès-verbal en date du 1^{er} juin 2022.

Il est proposé de relancer une consultation pour l'achat de composteurs partagés (semi-collectifs) dans la mesure où les composteurs individuels ne sont plus subventionnés.

Le marché serait établi pour une durée de 3 ans avec un montant total estimé de 130 000 € HT. La consultation serait donc réalisée en procédure adaptée.

L'opération peut bénéficier de subventions (jusqu'à 80 %) dans le cadre de l'appel à projet Biodéchets et du programme LIFE dont la CCSB est lauréate.

Après délibération, le bureau communautaire :

- approuve le lancement d'une consultation pour l'acquisition de composteurs et de matériel de compostage telle que décrite précédemment ;
- autorise le président à signer et notifier ce marché ainsi que tous documents nécessaires à son exécution avec la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le règlement de consultation.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,

Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Florent Armand', is written below the text identifying the secretary of the meeting.

Publiée le : 13 JAN. 2023